

Offre n°260743

Informations générales

Etablissement : 0442953W – NANTES UNIVERSITE

Numéro dans le SI local : PR0055

Corps : PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article de référence : 46 1°

Section(s) : 21 - Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens...

Etat du poste : Vacant

Calendrier du poste

Type de campagne : Synchronisée

Date de prise de fonctions du poste : 01/09/2026

Date de publication du poste : 03/03/2026

Ouverture des candidatures : 03/03/2026 10:00, heure de Paris

Clôture des candidatures : 03/04/2026 16:00, heure de Paris

Profil du poste

Description du poste (Français) : Histoire grecque, périodes classique et hellénistique

Description du poste (Anglais) : Greek History, Classical and Hellenistic Periods

Domaine(s) et sous-domaine(s) de recherche EURAXESS : History - Other

Enseignement

Composante principale : UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

Adresse : chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 Cedex 3

Complément d'adresse : Campus Tertre

Code postal : 44312

Ville : Nantes

Pays : FRANCE

Recherche

Laboratoire(s) : 199213371Y - UR - 1163 - CRHIA - CENTRE DE RECHERCHES EN HISTOIRE INTERNATIONALE ET ATLANTIQUE- CRHIA - 0442953W

Coordonnées du service – contact(s) établissement

Nom du service : Service recrutements E-EC

Adresse électronique générique : drh.concours@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone : +33240998362

Contact : Mme Andriamaropaniry Céline

Adresse électronique : celine.cruaux@univ-nantes.fr

Numéro de téléphone : +33253522880

Informations pratiques

Lien : <https://www.univ-nantes.fr/universite/recrutement/recrutement-personnels-enseignants-et-recherche>

Nantes Université recrute

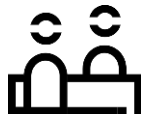
Pour son UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

-  **Versant : Fonction publique d'État**
-  **Composante : Histoire, Histoire de l'art et Archéologie**
- **Laboratoire : CRHIA – UR 1163**
- **N° Section CNU : 21**
- **Corps : Professeurs des universités**
- **N° de poste (RE) : 21PR0055**
- **Date de nomination : 01/09/2026**
- **Localisation du poste : Campus du Tertre**

-  **Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail** (transports en commun)
-  **Forfait mobilités durables domicile-travail** (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)
-  **Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié**

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

- **Merci de préciser la modalité du concours :**

MCU : ☐ art 26 I 1° ☐ Art. 26.I 2° ☐ Art. 33° (mutation MCU) ☐ Art. 26.I 3° ☐ Art. 29° (BOE) ☐ Art. 26.I 4°	PU : ☒ Art. 46.1° ☐ Art. 46.2° ☐ Art. 51°(mutation PU) ☐ Art. 46.3° ☐ Art. 46.4° ☐ MCUPH / PUPH
--	---

Intitulé court du profil en français : Histoire grecque, périodes classique et hellénistique

Intitulé court du profil en anglais : Greek History, Classical and Hellenistic Periods

Environnement et contexte de travail

• Localisation : Nantes – Campus du Tertre

Le/la professeur.e recruté.e sera rattaché.e à l'Unité de Formation et de Recherche d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie (département d'Histoire), composante du pôle Humanités de Nantes Université, ainsi qu'au Centre de Recherche en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA – UR 1163), laboratoire d'histoire de Nantes Université. Forte d'un effectif de 45 enseignants et enseignants-chercheurs, de plus d'une centaine d'enseignants vacataires et de 12 personnels administratifs, l'UFR HHAA forme chaque année environ 1 300 étudiants de la licence au doctorat. La personne recrutée sera amenée à prendre des responsabilités pédagogiques et administratives afférentes à son poste au sein du département d'histoire et de l'UFR HHAA, ainsi qu'au sein de l'équipe de recherche du CRHIA.

Profil enseignement :

Une très bonne expérience d'enseignement est souhaitée dans le Supérieur avec une capacité à enseigner à tous les niveaux, de la L1 au master 2, ainsi que dans le cadre de la préparation au concours de l'enseignement (CAPES). Le/la professeur.e recruté.e formera à la maîtrise des sources de l'histoire grecque, dans leur diversité. Il/elle pourra également être sollicité.e dans les parcours qui, mis en place par d'autres filières de formation, possèdent un contenu historique. Il lui sera plus particulièrement demandé d'intervenir dans le Master recherche mention Histoire, adossé au CRHIA, afin d'y dispenser des cours et d'y animer des séminaire et journées d'études. Il/elle devra diriger des mémoires de Master ainsi que des thèses de doctorat en histoire grecque.

univ-nantes.fr

Profil recherche :

La personne recrutée sera un/e spécialiste du monde grec aux périodes classique et hellénistique (aspects militaires, diplomatiques, économiques, sociaux et/ou culturels). Il est attendu qu'elle mette ses compétences de chercheur au service du projet thématique de l'axe 1 ou de l'axe 2 du CRHIA prioritairement. À partir de son expérience propre dans le domaine de la recherche, elle sera invitée à développer les thématiques de l'un de ces axes, sans négliger une collaboration soutenue avec les chercheurs des autres axes du CRHIA. Le/la professeur.e d'histoire grecque participera activement aux activités et aux manifestations scientifiques du laboratoire de recherches. Il/elle sera amené.e à prendre des responsabilités d'animation scientifique au sein du CRHIA, et à être force de proposition. Il est attendu qu'il/elle encourage l'engagement en doctorat des étudiants. Il/elle s'impliquera dans la mise en œuvre de projets de recherches collectif type ANR, ERC, afin de contribuer à la mise en valeur de la recherche en histoire ancienne et plus particulièrement en histoire grecque.

Contact Enseignement : jerome.wilgaux@univ-nantes.fr

Contact Recherche : eric.schnakenbourg@univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature Directeur du laboratoire :

Eric Schnakenbourg


Eric SCHNAKENBOURG
Directeur du CRHIA
Nantes Université

Signature Directeur de composante :

Bernard Michon


Nantes
Université

univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire du second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualité d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Nantes Université hires

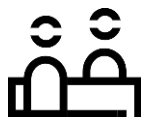
For its UFR of History, History of Art and Archaeology

Teacher-Researcher



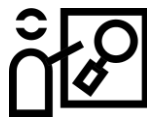
42 500

Students, including 5000 international students



2605

administrative and technical staff



3147

teachers, teacher-researchers + 541 tutors



1259

Doctoral students



42

Research structures

Nantes Université is a public institution of higher education and research which **proposes a unique model of university** in France, uniting a university, a university hospital (CHU de Nantes), a technological research institute (IRT Jules Verne), a national research organisation (Inserm) and also Centrale Nantes, Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire and École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

These players are joining forces to **develop the excellence of Nantes' research** and to offer **new training opportunities** in all fields of knowledge.

Sustainable and **open to the world**, Nantes Université ensures that its students and staff have the best study, research and working conditions for their on-going professional development on all Nantes Université's campuses, in Nantes, Saint-Nazaire and La Roche-sur-Yon.

General information

•  Type : State Civil Service •  Component : UFR of History, History of Art and Archeology • Laboratory : CRHIA – UR 1163 • CNU branch : 21 • Corps : Universitu professor • Poste N° : 21PR0055 • Date of nomination : 2026/09/01 • Localisation: Campus Tertre)	•  Partial reimbursement of home-to-work transport costs (public transport) •  Financial assistance for sustainable mobility for home-to-work trips (depending the number of days of eligible transport's use per year) •  Access to CROUS restaurants and cafeterias at preferential rates
---	--

univ-nantes.fr

Publication details (see appendix)

▪ **Please specify the procedure :**

MCU : ☐ art 26 I 1° ☐ Art. 26.I 2° ☐ Art. 33° (mutation MCU) ☐ Art. 26.I 3° ☐ Art. 29° (BOE) ☐ Art. 26.I 4°	PU : ☒ Art. 46.1° ☐ Art. 46.2° ☐ Art. 51°(mutation PU) ☐ Art. 46.3° ☐ Art. 46.4° ☐ MCUPH / PUPH
--	---

Short title of the position in French : Histoire grecque, périodes classique et hellénistique

Short title of the position in English : Greek History, Classical and Hellenistic Periods

Working environment and context

• **Localisation :** Nantes – Campus Tertre

The recruited person will be attached to the Training and Research Unit for History, History of Art and Archaeology (History Department), a component of the Humanities department of Nantes University, as well as to the Research Center for International and Atlantic History (CRHIA – UR 1163), the history laboratory of Nantes University. With a staff of 45 teachers and teacher-researchers, more than a hundred part-time teachers and 12 administrative staff, the UFR HHAA trains around 1,300 students each year from bachelor's to doctoral levels. The recruited person will be expected to take on teaching and administrative responsibilities related to his/her position within the History Department and the UFR HHAA, as well as within the CRHIA research team.

Teaching profile :

Very good teaching experience is expected in higher education with the ability to teach at all levels, from L1 to Master 2, as well as in preparation for the teaching qualification examination (CAPES). The recruited person will teach students to master the diverse sources of Greek history. He/she may also be called upon to teach courses with historical content offered by other departments. In particular, he/she will be asked to teach courses and lead seminars and study days in the Master's programme in History, supported by the CRHIA. He/she will be

univ-nantes.fr

required to supervise Master's theses and doctoral theses in Greek history.

Research profile :

The recruited person will be a specialist in the Greek world during the Classical and Hellenistic periods (military, diplomatic, economic, social and/or cultural aspects). He/she will be expected to apply his/her research skills primarily to the thematic project of CRHIA's axis 1 or axis 2. Based on his/her own research experience, he/she will be invited to develop the themes of one of these axes, without neglecting ongoing collaboration with researchers from other CRHIA axes. The professor of Greek history will actively participate in the research laboratory's scientific activities and events. He/she will be required to take on scientific leadership responsibilities within the CRHIA and to be a source of new ideas. He/she will be expected to encourage students to pursue doctoral studies. He/she will be involved in the implementation of collective research projects such as ANR and ERC, in order to contribute to the promotion of research in ancient history and more particularly in Greek history.

Teaching contact : jerome.wilgaux@univ-nantes.fr

Research contact : eric.schnakenbourg@univ-nantes.fr

Further information on the recruitment campaign (schedule, composition of the selection committee, etc.) is available on the Nantes Université website : [Travailler à Nantes Université](#).

The interview will include a teaching simulation.
Details will be provided to candidates in the interview invitation.

Signature of the Laboratory Director :

Eric Schnakenbourg

Signature of the component Director :

Bernard Michon


Eric SCHNAKENBOURG
Directeur du CRHIA
Nantes Université




Nantes
Université



univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire du second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualité d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.